

En Corse, l'engrenage d'une vendetta raconté par la mère de la victime

Envoyé spécial à Aix-en-Provence MICHEL HENRY

QUOTIDIEN : mercredi 5 mars 2008

Ce sont les mots d'une mère. Nicolas Montigny, son fils, est mort à 27 ans, assassiné par deux tueurs, le 5 septembre 2001, dans un cybercafé de Bastia. Hier, devant les assises des Bouches-du-Rhône, Christiane Muretti, 51 ans, raconte, tout de noir vêtue, sans un sanglot. L'enfance de Nicolas, puis l'éveil au nationalisme, et la rencontre, lors d'un séjour de deux ans à la prison de la Santé, en 1998, avec le nationaliste Jean-Michel Rossi, un «père» pour lui, puis avec François Santoni. «Des hommes qui savaient y faire, pour embobiner les jeunes.»

Copain carbonisé. Nicolas s'engage avec Armata Corsa, organisation clandestine. Très vite, les règlements de compte commencent. A la mort de Rossi, le 7 août 2000, «Nicolas a porté son cercueil. Quand on porte le cercueil d'un ami, c'est qu'on va le venger. C'est pourquoi, à la mort de Nicolas, nous avons voulu seulement des membres de la famille.» Lui-même menacé, Nicolas se dit victime d'une tentative d'assassinat, le 6 septembre. «Je voulais qu'il quitte la Corse. Je l'ai envoyé à Paris faire des études de comptabilité.» Il part. «Mais en Corse, ses amis tombaient régulièrement. Une guerre entre deux bandes rivales. Je lui disais : "Ne t'en mêle pas."» Ses amis le lui reprochent. «Ils me disent : "t'écoute ta mère, tu nous laisses tomber !"», affirme Nicolas à Christiane. Au 15 août 2001, il revient brièvement au village. Devant une étoile filante, il fait un vœu : «Que je vive.» Le 17, c'est la mort de Santoni. Nicolas dit à sa mère : «Maintenant que les plus gros sont tombés, peut-être que nous, les petits, on ne nous cherchera pas.» Erreur. Le 21, son copain Dominique Marcelli est découvert carbonisé, avec son cousin, dans une voiture. Nicolas veut venir de Paris pour les obsèques. Sa mère prend l'avion pour l'en empêcher. «Si tu aimes ta mère, ne rentre pas.» Mais non. «Rien à faire.» En prenant le billet à Paris, elle pense : «J'espère que je ne signe pas un chèque pour un cercueil.»

De retour en Corse, Nicolas fait son «enquête» pour savoir qui a tué son pote. «Il soupçonnait Jacques Mariani», fils de Francis, membre, selon les policiers, du gang de la Brise de mer, qui s'affrontait à Armata Corsa, pour le contrôle des machines à sous, en Balagne. Une rumeur non étayée prétend aussi que Nicolas a lui-même tué, en décembre 1999, Dominique Savelli, un proche de Jacques Mariani. Avec son ami Dominique Marcelli. «Je lui ai demandé : "As-tu tué Dominique Savelli ?" Il m'a répondu : "Non. Mais ils vont me tuer quand même."» Elle ne pense pas qu'il voulait venger ses amis. «Il m'a dit : "C'est trop gros pour moi, il faudrait une armée. Je ne dois penser qu'à ma protection."»

Jour de trop. Nicolas ne sort plus, vit armé, parle de sa mort proche. Elle lui demande : «Et tes amis d'Armata Corsa ?» Il répond : «Ils sont tous morts, ou en prison, ou ils se cachent.» Bizarrement, le 5 septembre, il se rend au cybercafé, détendu, comme s'il ne risquait plus rien. A 20h10, deux tueurs entrent. Onze impacts, et la mort. «Nicolas aurait dû quitter la Corse le lendemain. Il est resté un jour de trop», témoigne son père. L'enquête met en cause Jacques Mariani, 42 ans, et Alexandre Vittini, 35 ans. Ils sont jugés à Aix, depuis le 25 février, pour assassinat. Quatre autres personnes sont poursuivies, dont Francis Mariani, le père, 61 ans, accusé d'association de malfaiteurs. Tous crient leur innocence, dénonçant l'absence de preuves. Le verdict est prévu le 14 mars.

Mais le procès a pris un tour étrange avec l'interpellation, dimanche, à Marseille, de trois hommes, dont le beau-frère de Francis Mariani, au pied du domicile d'un juré. Apparemment, le trio se renseignait sur le juré. Une habitante de Martigues a aussi reçu un coup de fil, où l'on s'enquerrait de sa profession. Erreur : c'est sa belle-sœur, homonyme, qui est jurée dans l'affaire. Placés en garde-à-vue, les trois hommes n'ont, de source judiciaire, pas souhaité s'expliquer. Ils ont été présentés hier soir à un juge d'instruction. Le parquet a requis un placement en détention et une mise en examen pour «menaces ou actes d'intimidation sur deux jurés, en vue d'influencer leur comportement dans l'exercice de leurs fonctions», ainsi que pour transport d'arme, et association de malfaiteurs.

<http://www.libération.fr/actualite/societe/313708.FR.php>